

SEANCE DU 09 FEVRIER 2015 A 19H00

SUBVENTIONS 2015 :

Comité des Fêtes	3 000
Club des amis	150
F.C.V.V	1 200
Amis du Vieux Cravant	300
Suce-Pneus	150
Amicale bouliste Cravantaise	150
Société de chasse	150
Gymnastique Cravant	150
La boule lyonnaise	150
Anciens combattants	150
Comice agricole arrondissement de Chinon	80
ADMR Ile-Bouchard	250
ASSAD Ile-Bouchard	250
Ecurie RABELAIS	250
Croix Rouge Française	50
Vie libre Chinon	80
Mission locale Chinon	100
Le droit de savoir Enfants du Népal	150
TOTAL :	6 760

La commune achète les cartes de St Vincent au Comité des Fêtes et les offre à qui de droit. Le détail des comptes des associations arrêtés au 31.12.14 et le n°Siret devront être fournis au 31/05/2015 sans quoi la subvention ne pourra être versée.

ONF PLAN D ACTION 2015:

Mr le maire présente le programme d'actions 2015 de l'ONF, travaux sylvicoles à prévoir : Dégagement des fougères des plantations de sapins : 1 850.00€ HT
Il faut prévoir 15 000€ de coupes de bois au budget 2015, plus 30 000€

DEVIS BROYAGE BANDES ET PARE-FEUX:

Mr le Maire présente le devis établi par Mr PEURICHARD, pour le broyage des pare-feux et le fauchage des bandes de protection qui s'élève à 3 323.46 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis et décide de confier ces travaux à l'entreprise PEURICHARD.

RALLYE DES VINS DE CHINON:

Mr le maire informe le conseil que le rallye des vins de Chinon aura lieu le dimanche 28 juin 2015, dans l'après-midi. Le conseil municipal émet un avis favorable au passage du rallye sur la commune et décide d'attribuer une subvention de 250€ à l'écurie Rabelais.

ADHESION CCB au Syndicat TOURAINE-CHER:

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'initiative du Conseil Général, les collectivités ont formulé l'ambition forte d'une couverture large du territoire départemental tant en services fixes que mobiles à très haut débit. Cet objectif s'inscrit dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) adoptée par le Conseil Général d'Indre-et-Loire le 15 mars 2013.

La mise en œuvre opérationnelle de ce schéma passe par la constitution d'un établissement public à savoir le Syndicat Mixte Ouvert « Touraine Cher Numérique » associant les Communautés de Communes, le Département et la Région.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de valider le transfert de compétence.
- **AUTORISE** la Communauté de Communes à adhérer au futur Syndicat Mixte Ouvert en charge de l'aménagement numérique sur simple délibération de son Conseil Communautaire.
- **APPROUVE** en conséquence la modification des statuts de la Communauté de Communes pour y introduire au titre des compétences en matière d'aménagement de l'espace communautaire. (f « Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques » prévue au I de l'article L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

DEVIS TRACTEUR :

Mr PION, adjoint responsable de la voirie, présente le devis de réparation du tracteur NEW HOLLAND, établi par ETS OUVRARD TOURAINE d'un montant de 4803.26€ TTC. Le conseil municipal approuve le devis et décide à l'unanimité de faire réparer le tracteur aux ETS OUVRARD.

COMMISSION COMMUNICATION

Mr GOURON, responsable de la commission communication, présente la feuille de vigne qui va paraître prochainement. Mr le maire félicite la commission pour son travail. Mr GOURON informe le conseil que le budget communication 2015 ne devrait pas dépasser 2000€.

MATERIEL BOULANGERIE

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 08 décembre 2014, le conseil municipal avait décidé à l'unanimité d'acquérir le mobilier d'agencement nécessaire pour la boutique de la boulangerie d'un montant de 5000 € HT, soit 6000 € TTC qui devait être prévu au budget communal 2015, section d'investissement. Compte-tenu que le mobilier coûte 6000€ HT et non TTC il convient de prévoir 7200€ au budget 2015. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de prévoir 7200€ au budget communal 2015, en acquisition de matériel.

MATERIEL STADE

Mr FOUSSARD présente les devis pour l'acquisition d'une tondeuse pour l'entretien des stades.

KUBOTA (neuve):	13 827€ HT	16 592.40€ TTC
JOHN DEERE (occasion 20 heures) :	14 500€ HT	17 400.00€ TTC

Le conseil municipal demande à avoir une démonstration de chaque tondeuse et donne pouvoir à Mr le maire pour le choix du matériel dans la limite de 18 000€ TTC.

MOTION DE SOUTIEN AUX NOTAIRES DE FRANCE

Le conseil municipal CONSTATE :

Premièrement,

- Que les rapports entre le notariat et les collectivités locales sont plus que séculaires. Dans nombre de villes on trouve l'Office notarial et la Maison commune. Mairies et Etudes constituent les réseaux les plus denses du territoire national avec la même mission : le service public de proximité.
- Que le notaire accompagne naturellement, compte tenu de sa mission, les élus dans les aspects patrimoniaux de l'action communale tant sur le plan économique que juridique. Les collectivités étant devenues un des acteurs incontournables de la vie locale, les techniques juridiques et financières de droit privé ont naturellement trouvé leur place dans le cadre de relations contractuelles. Il en résulte que le cloisonnement droit public/privé s'estompe et que les dernières techniques juridiques ont mis en avant un fort renouveau contractuel.
- Que la conservation sécurisée des documents par les notaires correspond à une nécessité.
- Que les notaires apportent de façon régulière, aide et assistance aux pouvoirs publics dans leurs projets d'aménagement, d'urbanisation et de développement de leurs communes.

- Que les notaires auprès des élus locaux constituent une véritable force de proposition pour l'élaboration de solutions pratiques et juridiques aux problématiques spécifiques des communes.

Deuxièmement,

- qu'à l'heure actuelle, le notariat est au cœur d'un projet de réforme qui, tel que présenté initialement par le Ministère de l'Economie et des Finances, provoquerait un dérèglement sans précédent d'un service public de qualité, de proximité, service rendu tant aux collectivités publiques qu'aux français, avec un ancrage réel au cœur des territoires constituant la mosaïque de l'ensemble de la France. Cette profession joue un rôle essentiel dans l'aide à l'aménagement du territoire.

La remise en cause de cette profession telle qu'elle existe, telle qu'elle est organisée et telle que ses contours d'intervention sont définis par les textes, désagrègerait les garanties juridiques et financières assurées actuellement par le notariat français, avec le risque d'installer un système où le juge devient omniprésent et où les contentieux se régleraient devant les tribunaux à des coûts beaucoup plus élevés qu'aujourd'hui. Ce qui aurait pour effet d'entraîner un besoin important de magistrats qui aboutira inéluctablement à une augmentation du budget du Ministère de la Justice donc des impôts des Français.

Une dérégulation des modalités d'installation entraînerait une probable désertification juridique du territoire si le Gouvernement met en place une liberté totale d'installation : cela conduirait inévitablement à ce que tous les candidats à la fonction de notaire s'installent dans les grands centres urbains où l'activité économique est plus importante.

Enfin, que la libération du tarif des notaires tel qu'il semble être remis en cause notamment dans son aspect redistributif n'aura pas pour effet de baisser les prix sauf peut-être pour les actes les plus importants au bénéfice des entreprises et des personnes aisées, excluant alors l'accès au droit des personnes les plus modestes.

C'est pourquoi le conseil municipal, à l'unanimité, déclare soutenir le notariat français tel qu'il existe aujourd'hui et émet le vœu que le Ministère de l'Economie et des Finances respecte la nécessité d'une concertation avec les professionnels du service public considéré, préserve les conditions du maillage territorial, en évitant une facilité d'installation qui aurait pour effet d'entraîner une désertification des territoires les plus fragiles au plan économique et veille à ce que la garantie de sécurité juridique tant pour les collectivités publiques que pour les usagers du droit reste la même que celle conférée aujourd'hui par le notariat français.

En conséquence, le conseil municipal s'élève contre la réforme envisagée par le Gouvernement, qu'elle juge précipitée, pas suffisamment concertée et qui risque de mettre en péril une profession qui donne toute satisfaction, qui remplit sa mission de service public, qui a prouvé son efficacité dans le passé, et qui pourrait fragiliser l'accès à une prestation juridique de qualité pour la population qui en serait alors la première victime.

A la suite d'une discussion-échange, le conseil municipal à l'unanimité, approuve la présente motion.

Questions diverses

- 1) **Devis entretien stade** : Mr le maire présente le devis établi par Laurent BOUTIN pour l'entretien annuel des terrains de football. Le devis s'élève à 8 551.44€ TTC. Le conseil municipal ne retient pas le devis de Mr Boutin et décide d'opter pour une autre solution.
- 2) **Aménagement centre-bourg 2^{ème} tranche** : Mr le maire informe le conseil municipal que les dossiers de demande de subvention au titre des amendes de police doivent être déposés le 16 mars 2015 au plus tard. Mr le maire informe le conseil qu'il va demander à la SA HEGRON de chiffrer rapidement les travaux éventuels de l'aménagement 2^{ème} tranche du centre-bourg.

- 3) **Commerces rue Principale** : Mr le Maire informe le conseil municipal que la boulangerie va ouvrir à nouveau début mars mais que l'auberge est en liquidation judiciaire avec un droit d'exercer jusqu'au mois de mai 2015.
- 4) **Changement d'opérateur** : Mr le maire informe le conseil qu'il a rencontré un démarcheur de Connect Services, opérateur qui pourrait remplacer ORANGE et qui diminuerait le coût d'environ 1000€/an de la téléphonie pour l'école et la mairie.
Le conseil dubitatif, décide de prendre plus de renseignements avant de changer d'opérateur téléphonique.
- 5) **8 mai 2015** : Le conseil municipal décide de ne pas modifier la cérémonie du 8 mai, bien que ce soit le 70^{ème} anniversaire.
- 6) **14 juillet 2015** : Le conseil municipal décide de retenir Denis Anim pour la soirée du lundi 13 juillet 2015.
- 7) **Ifs au cimetière** : Mr le maire informe le conseil que Mme Guilbart se plaint des ifs qui salissent les tombes dans le cimetière. Conscient de l'intérêt des cravants porté aux ifs, le conseil municipal refuse catégoriquement de les faire couper.
- 8) **Demande de stationnement artisan boucher charcutier**: Mr le maire informe le conseil municipal que Mr APPOLINAIRE, boucher-charcutier à Chinon, demande l'autorisation pour stationner à la salle des fêtes le dimanche matin. Le conseil municipal accepte à l'unanimité. L'artisan se raccordera au branchement électrique, au-dessus de la porte d'entrée de la salle socio-culturelle.
- 9) **PLUi** : Mr le maire informe le conseil que la SAFER l'a avisé que la révision du PLUi annule le projet d'acquisition foncière des terrains en zone 1AU.
La révision du PLUi va durer jusqu'à fin 2016.
- 10) **Isola sud ouest** : Entreprise spécialisée dans l'isolation des combles perdues, en parties plates, pour un coût de 1.50€ le m2.
Considérant que la commune n'a pas de bâtiments à isoler en parties plates, le conseil n'est pas intéressé.
- 11) **Travaux mise aux normes stade d'honneur** : Mr LASSIER informe le conseil que la commune bénéficiera d'une subvention de 2500€ de la Fédération Française de Football pour les travaux de pose d'une main courante sur le stade d'honneur.

